

03 novembre 2016

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 03 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le trois novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARDET Alain, Maire.

Présents: Alain BARDET – Monique PAPOT-LIBERAL — Jean-Paul BONNAUD - Emilie SAPIN - Rémy CAVAILLES – Bernard DEPORTE - Eddy RENAUD – Didier CONNES – Alexis DURANTET – Olivier BERCHOUD - Philippe DURON – Murielle MONGUILLON.

Absents excusés : Sandrine DOMINGUES (pouvoir à Bardet A) - Catherine MARSAY - Daniel GROSBELLET (pouvoir à Bardet A)

Secrétaire : Monique PAPOT-LIBERAL

**2016-11-01 Avis sur le projet de révision du SCOT Roannais**

Monsieur le Maire et Mme Papot-Libéral présentent à travers le débat d'orientations et d'objectifs, le projet de révision du Schéma de COhérence Territoriale du Roannais.

Il s'agit de renforcer et valoriser le centre de l'agglomération, notamment la ville centre, la qualité du cadre de vie, l'attractivité démographique et économique du territoire.

Il s'agit également de répondre aux enjeux de modernisation des infrastructures de transport, d'une valorisation maîtrisée du potentiel en énergies renouvelables des espaces ruraux et forestiers comme urbain.

Un conseiller fait remarquer que concernant les espaces forestiers, les actions (notamment pour les éoliennes) sont en contradiction avec l'écrit puisque pour la mise en place des éoliennes la forêt a été déboisée.

Il est précisé en outre que le SCOT donne des recommandations (ex : 15 logements à l'hectare).

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 07/11/16  
publication le 10/11/16

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres (9 pour / 5 contre):

- EMET un avis favorable au projet de révision du SCOT Roannais

**2016-11-02 Débats sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU**

Par délibération du 23 novembre 2015, le conseil municipal a prescrit la révision du plan local d'urbanisme (PLU) afin de le rendre compatible avec le SCOT Roannais.

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller a reçu le projet de PADD qui est élaboré à partir du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement, permettant de faire ressortir les enjeux du territoire et d'identifier les orientations du projet communal sur lequel la municipalité souhaite s'engager.

Le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Les orientations retenues sont :

03 novembre 2016

**\* un développement démographique et urbain maîtrisé :**

- envisager un développement mieux maîtrisé raisonné à l'horizon d'une décennie (rythme de 3 à 4 logements/an d'ici 2026).
- travailler à une meilleure définition et une densification du Bourg en confortant le bourg comme lieu privilégié de développement de l'habitat et en maîtrisant l'extension des quartiers d'habitat excentrés et du bâti isolé.
- diversifier l'offre en logements pour assurer le renouvellement de la population en modérant la consommation foncière.
- améliorer les déplacements dans la commune.

**\* une économie locale à maintenir dont l'agriculture est un axe majeur :**

- conforter la mixité de fonctions du Bourg en améliorant l'offre d'équipements et de services, en maintenant un tissu de commerces et de services de proximité au cœur du Bourg et en permettant aux artisans locaux et professionnels locaux, présents dans les hameaux et de façon plus diffuse sur le territoire, de poursuivre leur activité.
- préserver l'espace agricole et le potentiel agricole de la commune.
- favoriser le développement du tourisme.

**\* des richesses environnementales d'importance communales et supra communales à préserver**

- préserver les espaces naturels du territoire en conciliant enjeux agricoles et protection des espaces naturels remarquable, les fonctionnalités écologiques reconnues à l'échelle supra communales, en préservant les fonctionnalités écologiques terrestre (trame verte) et en préservant la trame bleue et les ressources en eau.
- maintenir et mettre en valeur la qualité paysagère, notamment les principaux points de vue remarquables du territoire en préservant et valorisant le patrimoine bâti caractéristique, et en favorisant le maintien du cadre de vie et de qualité du Bourg.

Le conseil municipal de Noailly, ouïe l'exposé qui précède et après en avoir débattu, à la majorité des membres présents (10 pour / 4 contre) :

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 07/11/16  
publication le 10/11/16

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations du plan d'aménagement et de développement durables (PADD) en application de l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme.
- **EMET** un avis favorable au PADD présenté

**2016-11-03 Admission en non valeur**

Vu les budgets de la commune pour les exercices 2010 -2013-2014 et 2015,

**Vu** l'état des produits irrécouvrables sur ces budgets, dressé et certifié par le receveur municipal, qui demande l'admission en non-valeur, et par suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état et ci-après reproduites ;

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement,

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 07/11/16  
publication le 10/11/16

- **PROPOSE** d'admettre en non-valeur, sur le budget communal de l'exercice 2010 la somme de 323.00 € et sur les budgets divers la somme de 349.11 € (soit une somme totale de 672.11 €)



03 novembre 2016

2016-11-07 **Aménagement de la sécurité sur la RD 4 (COCA) - amendes de police 2017**

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre du COCA (aménagement de la traversée du Bourg), il est prévu l'aménagement de cheminements piétons PMR et la sécurisation des entrées de Bourg sur la RD 4 (Rte de St Germain et Rte de La Bénisson-Dieu). Le détail estimatif financier de l'opération s'élève à 55 492.34 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 07/11/16  
publication le 10/11/16

- DECIDE l'aménagement de cheminements piétons et la sécurisation des entrées de Bourg sur la RD 4
- SOLLICITE du Conseil départemental une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police
- DIT que les crédits seront inscrits au budget correspondant.

**Terrain Vernay (Lieu-dit Beauvallon)**

Monsieur le maire rappelle l'historique concernant le terrain d'une superficie de 9184 m<sup>2</sup>: l'ancienne équipe était intéressée mais terrain non en vente, puis il y a 2 ans la commune n'était pas prête.

Aujourd'hui il y a un acquéreur pour une parcelle de 5000 m<sup>2</sup>. Cependant avec les contraintes actuelles (SCOT) concernant la révision du PLU, l'acheteur n'aura pas son permis de construire.

Donc il est demandé si le conseil serait d'accord pour acquérir la parcelle totale.

Un débat s'instaure : - pourquoi ne pas avoir fait une proposition au vendeur avant ? et ne pas avoir dit à l'éventuel acquéreur qu'il ne pourrait pas construire ?

↳ *C'est dû à l'évolution du SCOT et de la révision du PLU pour sa mise en conformité avec le SCOT – De plus, il est bien préciser que l'éventuel acheteur n'a signé aucun compromis.*

La municipalité estime avoir procédé dans l'ordre et dans l'intérêt général en prévenant, avant, toutes les parties (notaire/vendeur/acheteur) de l'éventuelle acquisition par la commune.

- Pourquoi investir dans un lotissement alors qu'il y a des travaux à faire sur les

bâtiments ?

↳ *le cas de figure arrive aujourd'hui*

Le terrain ne peut pas intéresser un promoteur car il voudra récupérer son investissement rapidement et la commune va être limitée en permis de construire alors que pour la commune il n'y a aucun bénéfice.

L'investissement total engagé par la commune avec un emprunt pourrait être remboursé par la vente d'un lot/an dans le cas d'une acquisition à 10.80 € le m<sup>2</sup> et la revente à environ 48 € le m<sup>2</sup> viabilisé.

Dans l'attente de recevoir l'avis de France Domaine, le Conseil, après débat, à la majorité de ses membres (8 pour / 6 contre), émet un avis favorable à l'acquisition du terrain Vernay.

**Recensement de la population**

2 agents recenseurs se chargeront du recensement qui aura lieu en janvier-février 2017. Les réponses par internet devront être favorisées.

03 novembre 2016

**Informations diverses :**

- Voirie les Malgarnies : la première estimation était d'environ 7000 € et le devis de l'entreprise chargée des travaux à St Romain la Motte est de 12 000 €. Le conseil ne donne pas suite.
- Bar Le Trot : l'installation d'un conduit de cheminée extérieure a été demandée pour mettre un poêle dans la salle. Le conseil accepte le devis d'un montant de 4351.32 € HT en précisant bien que le poêle devra être conforme aux normes pour un bâtiment recevant du public.
- Réunions commissions : PLU (07/11 à 9 h) – CCAS (07/11 à 20 h 30) – bâtiment (19/11 à 10 h) – communication (12/11 à 9 h 30)
- Intervention de l'entreprise de nettoyage ONET jusqu'au vacances de Noël pour remplacement de l'agent en charge du nettoyage de l'école primaire et de la 5<sup>o</sup> classe.
- Compte rendu de la commission développement/attractivité de Roannais Agglomération par Mme Papot-Libéral

**Conseil d'école**

Mme SAPIN donne le compte-rendu du conseil d'école du 14 oct. Ont été évoqués les points suivants :

- élection des représentants des parents d'élèves (78.29 % de votants)
- rentrée 2016 : rappel des travaux effectués – mise en place de la 5<sup>o</sup> classe – goudron dans la cour maternelle + jeux ☞ remerciement pour la rapidité
- maintenance ordinateur sur l'année 2016 (Roannais Agglo ferait-elle une mutualisation ?)
- effectifs : 110 élèves pour 67 familles (baisse par rapport aux prévisions de mars 118 élèves)
- questions sur la répartition pédagogique pour l'année prochaine
- reproche concernant la réception sur le bureau du directeur du courrier relatif à la décision du conseil municipal préconisant d'utiliser la MTL

☞ *Les conseillers précisent que dans certaines communes, les enfants doivent prendre le car pour aller faire de la gym .*

Les enseignants ont pris note que la MTL doit-être utilisée le plus possible

- problème d'utilisation de la MTL et du parc car une association installait le barnum à l'extérieur
- les enseignants signalent la présence de crottes de chiens dans le parc, sur les trottoirs, et le city-stade ainsi que des canettes sur ce dernier équipement
- l'enseignante de maternelle demande pour avoir au moins un après-midi la salle Eugénie Thévenet

☞ *Non*

- Le décalage des récréations des maternelles comme préconisé par le conseil municipal n'est pas possible
- problème d'utilisation des toilettes à la pause méridienne : il y a trop de bruit
- exercice alerte attentat intrusion : moyen d'alerte à retravailler
- Alerte incendie : 1min 50 à refaire car problème de pile à l'alarme
- Rappel que la MTL ne doit pas être nettoyée avant le vendredi 10 h 30 car utilisée
- demande de travaux : peinture bureau du directeur – acquisition d'un mini-frigo – transfert de tableau 5<sup>o</sup> classe – rajout de rayon et porte manteaux – fuite de la pergola entre les 2 classes maternelles
- formation instit/ ATSEM le 05 décembre
- mauvais climat au sein de la classe de CM